

Département de l'AIN
—
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE
—
Canton de MIRIBEL
—
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 07-2024-68

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 octobre 2024
Convocation du : 26 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, trois octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

RESSOURCES HUMAINES : Mise en place du bonus attractivité CAF pour les personnels en accueil collectif de la petite enfance.

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER.

Représentés :

Mme Annie MACIOCIA donne procuration à M. Sergio MANCINI
M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

M. Jean-Pierre COTTAZ donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

Absents : Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ

Secrétaire de séance :

Mme Véronique CORTINOVIS

Le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers, ce qui engendre des difficultés de recrutement. Cela conduit dans certains secteurs à des phénomènes de fermeture de places et des tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives. A terme, ce sont le niveau de l'offre pour les familles et la qualité de l'accueil des enfants qui s'en trouvent fragilisés.

Pour lutter contre ces difficultés et afin de dynamiser la filière, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a souhaité mettre en place un "bonus attractivité" destiné aux partenaires gestionnaires de crèches et donc également aux agents en poste.

Le montant de ce bonus se calcule de la manière suivante : 475 € par place et par nombre de places agréées par Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants. Il est versé directement à la collectivité qui exploite les établissements.

En contrepartie de cette aide, la collectivité s'engage à mettre en oeuvre une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum pour l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant auprès d'enfants ou occupant des fonctions de direction des établissements d'accueil de jeunes enfants. Cette revalorisation salariale doit porter sur l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) du régime indemnitaire, tenant compte des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité qui y sont éligibles.

DELIBERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la circulaire CNAF du 9 mai 2024,

VU la délibération 07-2022-75 du 17 novembre 2022 relative à la mise à jour du RIFSEEP,

Considérant la volonté de la commune de Beynost de favoriser l'attractivité et les carrières des métiers de la petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	23	
---------	----	--

Pour	23	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

AUTORISE la mise en oeuvre du bonus attractivité CAF pour les agents de la petite enfance travaillant dans l'Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants exploité par la commune de Beynost et à revaloriser les montants individuels d'IFSE d'un montant mensuel de 100 € nets, montant proratisé en fonction du temps de travail hebdomadaire,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



TERRIER

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :
001-210100434-20241003-
qlfX010001ab1a-DE
Date de télétransmission : 07-10-2024
Date de réception préfecture : 07-10-2024